



République Française

VILLE de GUEMAR

* * * * *

PROCÈS - VERBAL des DELIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GUEMAR

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

Séance du 20 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de GUEMAR était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de :

Monsieur Umberto STAMILE, Maire.

Membres présents : MM. Denis BRICKERT, Patrick RISCH et Mme Claudine MESSA, Adjoints au Maire, MM. Frédéric FABRICI, Matthieu GROLLEMUND, Pierre MIRETE, Laurent MULLER, Mmes Cristina BARBOSA, Michèle HATTERMANN, Véronique SIGWALT et Anne WAGNER, Conseillers Municipaux.

Membre absente excusée : Mme Claudine UMBDENSTOCK, Adjointe au Maire

Membres absents non excusés : M. Jean URBAN et Mme Véronique RAPP, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de la séance : Thomas SCHUÉ, Secrétaire Général de Mairie.

O R D R E D U J O U R

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2022
2. Compte-rendu des réunions de Commissions communales
3. Service incendie - Acquisition d'un véhicule
4. Intercommunalité - Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité
5. Modalité de publicité des actes
6. Forêt communale - Bilan annuel 2021
7. Divers

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2022.

Le procès-verbal de la séance 23 mai 2022 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

2 - Compte-rendu des réunions de Commissions communales.

Commission de sécurité

M. Patrick RISCH informe que la commission s'est réunie le 8 juin dernier au sujet de la sécurisation de la promenade des remparts vis-à-vis des cyclistes et notamment de la vitesse excessive de certains.

A ce titre, la commission a évoqué la mise en place de chicanes avec des barrières ou la mise en place de panneaux sollicitant le ralentissement.

Après échanges, la commission propose la mise en place de panneaux et M. RISCH sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce sujet.

Mmes Claudine MESSA et Véronique SIGWALT pensent que les panneaux ne seraient pas efficaces et ne serviraient que d'information pour dégager la responsabilité en cas d'accident. Les chicanes apportent davantage de sécurité.

Mme Anne WAGNER demande la réalisation d'un chiffrage des deux options afin qu'une décision puisse être rendue.

Il est rappelé la nécessité de mettre en place des installations sur fourreaux afin que les secours et le service technique puissent accéder au site.

De plus, il est demandé qu'une interdiction aux voitures soit mise en place sur ce cheminement, y compris pour la propriété dont l'accès se fait sur ce chemin.

Commissions des travaux, bâtiments, voirie et cadre de vie, environnement et fleurissement

M. le Maire informe que les deux commissions se sont réunies le 14 juin afin d'examiner les projets d'aménagement paysagers établis par M. Luc MEINRAD, de la société OUPAPO.

Deux options d'aménagement paysager avec réaménagement du parking ont été présentées selon le devenir des séchoirs à savoir si un bâtiment est préservé ou si les trois sont démolis.

Le coût estimatif de ces travaux, hors frais liés aux bâtiments, est d'environ 150 000 € TTC.

Le coût de la démolition a été estimé à 90 000 € pour les trois bâtiments. Toutefois, il est possible de procéder à leur démontage sans frais par des professionnels qui pourraient réutiliser le bois. Des contacts ont été noués en ce sens.

Les projets d'aménagement paysagers présentés consistent en la création d'un sentier d'aménagement dans les espaces paysagers qui rappellent les emplacements des bâtiments.

Les commissions vont continuer à travailler sur le dossier.

Toutefois, vu l'avancée de celui-ci, la réunion publique prévue le 29 juin est annulée.

3 - Service incendie - Acquisition d'un véhicule.

M. Patrick RISCH, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de remplacer un véhicule des pompiers, le Véhicule Tout Usage (VTU), en raison de sa vétusté.

A ce titre, après recensement des besoins auprès du Chef de Corps, un aménageur spécialisé a été consulté et une offre a été faite par la société HEINIS Carrosserie d'un montant de 58 950 € HT, répartis entre 24 950 € pour l'achat du véhicule, un Renault Master et 34 000 € pour son aménagement.

Aucune reprise du véhicule existant n'est prévue. Toutefois, une réflexion quant à une cession de celui-ci est engagée.

Pour rappel, en vertu de la convention liant la commune de Guémar et la Commune d'Illhaeusern pour la gestion du Corps de Première Intervention, la Commune d'Illhaeusern participera à hauteur de 35 % du coût du véhicule.

De plus, une subvention sera demandée auprès du SIS 68. En effet, ce véhicule est essentiellement utilisé pour assurer des missions de prompt secours auprès des populations de Guémar et d'Illhaeusern.

M. le Maire propose de retenir l'offre présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire ;
- DE RETENIR l'offre de la société HEINIS Carrosserie à Friesen pour l'acquisition d'un véhicule Renault Master aménagé pour notre centre de première intervention pour un montant de 58 950 € H.T. ;
- DE SOLLICITER une subvention auprès du SIS 68 ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les documents correspondants à ce dossier et à réaliser les différentes opérations comptables liées à ce dossier.

4 - Intercommunalité - Adhésion à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de passer des offres de marchés pour la fourniture d'électricité de la Commune de Guémar. Pour ce faire, le recours aux procédures prévues par le code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires est obligatoire.

A ce titre, afin de bénéficier de tarifs plus avantageux, il est proposé de participer à un groupement de commande pour la fourniture d'électricité à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé..

CONSIDERANT le projet de groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé concernant la fourniture d'électricité.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Pays de Ribeuwillé propose aux membres qui seraient intéressés par ce groupement de commandes, d'être le coordonnateur de ce projet.

Les missions du coordonnateur seraient les suivantes :

- D'assister les membres dans la définition de leurs besoins et de centraliser ces besoins sur la base d'une définition préalable établie par le coordonnateur en concertation avec les membres.

A cette fin, le coordonnateur est habilité par les membres à solliciter, en tant que de besoin auprès du gestionnaire du réseau de distribution et des fournisseurs d'énergie, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison.

- De définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de procéder notamment, à ce titre, au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés.
- D'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres.
- D'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.
- De signer et notifier les marchés et accords-cadres.
- De préparer et conclure, en matière d'accord-cadre, les marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre.
- De transmettre les marchés et accords-cadres aux autorités de contrôle.
- De préparer et conclure les avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du groupement.
- De gérer le précontentieux et le contentieux afférents à la passation des accords-cadres et marchés.
- De transmettre aux membres les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne.
- De tenir à la disposition des membres les informations relatives à l'activité du groupement.

VU le projet de convention de groupement de commandes de la communauté de communes du Pays de Ribeuwillé ;

ENTENDU les explications de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ADHERER au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.
- DE CONFIER le rôle de coordonnateur du groupement de commandes à la communauté de communes du Pays de Ribeuwillé dont la commission d'appel d'offres (CAO) sera celle du groupement.
- D'AUTORISER M. Patrick RISCH, Adjoint délégué, à signer la convention constitutive, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

5 - Modalité de publicité des actes.

VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022 ;

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les actes pris par les Communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès lors qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} janvier 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les Communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la Commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

CONSIDERANT la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune afin, d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et, d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage au tableau d'affichage de la Mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,
D É C I D E, à l'unanimité :

- D'ADOPTER la proposition de M. la Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

6 - Forêt communale - Bilan annuel 2021.

M. Denis BRICKERT, Adjoint au Maire, commente le bilan de l'exercice forestier 2021 qui présente un solde positif de 10 569 €.

En 2021, les recettes se montent à 26 683 € pour 421 m³ de bois vendus. Les dépenses se chiffrent à 16 114 €. Le solde est donc de 10 569 € soit 101 €/ha.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE du bilan de l'exercice forestier 2021.

7 - Divers.

- M. le Maire annonce les prochaines manifestations organisées dans la Commune :

- 25 juin : Kermesse de l'APE ;
- 1^{er} juillet : Soirée "afterwork" de la Musique Espérance à la gloriette ;
- 14 juillet : Soirée à la Canardière

De plus, il informe que la Canardière organise des soirées ouvertes au public tous les mercredis de juillet et d'août.

- M. le Maire présente au Conseil Municipal la démission sollicitée par Mme Claudine UMBDENSTOCK auprès du Préfet du Haut-Rhin de son poste d'Adjointe au Maire ainsi que de son mandat de Conseillère Municipale. Cette démission est motivée par des raisons personnelles.

Ainsi, conformément à la réglementation, une réunion du Conseil Municipal sera organisée prochainement afin de procéder à la modification de la composition de la Municipalité.

Une nouvelle organisation est en cours de mise en place au sein de la Municipalité afin de pallier à cette démission.

M. le Maire sollicitera notamment davantage d'investissement dans les dossiers de la part des membres du Conseil Municipal.

Mme Anne WAGNER demande le type d'investissement qui est attendu. Il s'agit notamment de plus d'implication, de la création de binômes sur certaines thématiques ou encore de la participation aux Commissions.

Mme Claudine MESSA rappelle également que les élus ne sont pas toujours très présents lors des manifestations des associations et que des retours négatifs ont lieu de la part de certaines d'entre elles.

- Mme Claudine MESSA évoque l'organisation d'une journée pour les enfants de l'école élémentaire qui se déroulera le 11 juillet prochain. Afin de parfaire cette préparation, un appel est lancé pour la présence de 2 encadrants complémentaires.
- Mme Anne WAGNER demande des informations quant aux fréquents coups de feu entendus dans les champs. Il s'agit d'effaroucheurs contre les sangliers.

- M. le Maire évoque la nomination d'une nouvelle directrice d'école, Mme Erika KAUFFMANN, suite au départ à la retraite de M. Denis WEYER, ainsi que la nomination d'une nouvelle enseignante à l'école élémentaire, Mme Catherine MARQUES, domiciliée à Guémar.
- Mme Michèle HATTERMANN évoque la propriété d'un jardin par le Conseil de Fabrique. Celui-ci est situé à l'arrière de la propriété de la famille PATRY, le long des remparts. Il n'a pas d'accès depuis les remparts et n'a pas d'arrivée d'eau. Une réflexion est actuellement en cours au sein du Conseil de Fabrique quant à la relocation du jardin ou éventuellement à la cession du jardin à la Commune.
- M. Patrick RISCH informe de la tenue du don du sang à Illhaeusern le 21 juin.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 45.

